



PARIGNY-LES-VAUX

DECEMBRE

**20
21**

**BULLETIN
MUNICIPAL**



Chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de fin de l'année approchent à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec nos proches et nos amis. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte particulier. Je vous souhaite sincèrement d'emprunter cette route vers 2022 dans les meilleures conditions, entourés de ceux qui vous sont chers.



La pandémie de Covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite vous remercier pour, dans une large majorité, respecter toutes les préconisations dans un esprit citoyen. Continuez à prendre soin de vous, tout en préservant la santé des autres.

Cette année encore, une bonne partie de notre budget investissement aura été consacrée à l'entretien de notre voirie et la préservation de la qualité de notre école, notamment par la sécurisation de l'accès à la cour.

Nos projets majeurs pour 2022, seront :

- L'acquisition et la réalisation d'une Maison d'assistantes maternelles à proximité de l'école qui offrira aux jeunes parents de la commune la possibilité de faire garder leurs jeunes pousses dans les meilleures conditions.
- La finalisation de Plan Local d'Urbanisme qui deviendra le document de référence de la commune en matière d'urbanisme pour les 15 ans à venir.

Pour ce qui est de la mise en place de l'internet haut débit : la commune devrait, très prochainement, être intégrée à la convention signée entre Nevers Agglomération et Orange, en charge du développement de la fibre sur notre territoire. Espérons que les travaux permettant l'accès au service interviendront bientôt.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 21 janvier 2022.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que cette fin d'année 2021 se déroule sous les meilleurs auspices.

Jacques MERCIER

Maire de Parigny-les-Vaux



FRANCE RELANCE : UNE MOBILISATION EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance. 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Cette nouvelle enveloppe déclinée en trois axes permet de porter un coup d'accélérateur aux initiatives existantes en faveur de l'inclusion numérique :

- Axe 1 : Recrutement de 4000 Conseillers numériques proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français
- Axe 2 : Soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques
- Axe 3 : Généralisation d'outils simples et sécurisés indispensables pour permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls

LES CONSEILLERS NUMERIQUES

Dans le cadre de France Relance un total de 7 conseillers sont déployés sur la communauté de communes de NEVERS agglomération. Un conseiller numérique intervient 1/2 journée toutes les deux semaines pour aider les administrés de Parigny-Les-Vaux qui en expriment le besoin. Ce service est gratuit et peut permettre d'aider les personnes en difficulté sur les sujets suivants:



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)



Naviguer sur Internet



Envoyer, recevoir, gérer ses courriels



Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



Apprendre les bases du traitement de texte



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

CHIFFRES CLÉS

13

millions de nos concitoyens
sont éloignés du numérique

15 %

des emplois sont créés dans
le numérique

SI VOUS ÊTES INTERESSÉS PAR CE DISPOSITIF D'AIDE GRATUITE VEUILLEZ CONTACTER LA MAIRIE DE PARIGNY-LES-VAUX, VOUS POUVEZ EGALEMENT FAIRE PARVENIR A LA MAIRIE LE COUPON DE RECUEIL DES BESOINS NUMERIQUES JOINT À CE BULLETIN.



Réfection de la route du cimetière et de la voirie dans le hameau de Pinay

- Réalisation de la seconde tranche sur la route du cimetière entre la rue de l'abreuvoir à Poulanges et la RD 267.
- Réfection de la rue d'Egypte, du chemin des Thoreaux et du chemin des Chaudenis.
- Travaux réalisés par l'entreprise MERLOT TP.
- Coût total des travaux : 68389€.



Réfection rue de l'abreuvoir à Poulanges

- Réfection d'une 1/2 chaussée.
- Travaux réalisés par l'entreprise MERLOT TP.
- Coût total des travaux : 9769€.



Eau pluviale

- Pose d'une canalisation d'eau pluviale chemin des Tuileries à Satinges.
- Travaux réalisés par l'entreprise T.P des Amognes.
- Coût des travaux : 1 200€.



Cimetière

- Acquisition et Pose d'un colombarium de 6 cases en complément de l'existant.
- Travaux réalisés par l'entreprise MANCINI MARBRERIE.
- Coût des travaux : 4 000€.



Reprises et aménagements de voirie

- Reprises et aménagements de voirie chemin des terres blanches pour améliorer la collecte des ordures ménagères.
- Travaux réalisés par l'entreprise MERLOT TP
- Coût des travaux : 4003€.





L'école

- Pose d'un nouveau portail à ouverture commandée rue Devallerie et d'un portique métallique côté atelier (Entreprises MONIZ NUNES et LAGOUTTE).
- Protection et étanchéité de l'ensemble des cheminées de l'école (Entreprise GROUPE-LE-CARRE).
- Coût des travaux : 9170€ (portail) et 5720€ (étanchéité).

Entretien des fossés , accotements, des haies et talus:

L'entretien des fossés (curage et création) est réalisé avec l'entreprise. BENOIT Service et les agents de la commune. Le fauchage et le broyage sont réalisés cette année en régie avec le renfort, de l'entreprise CHEVRIER sur les chemins. Les travaux sont toujours en cours.



Abattage et élagage

- Divers chantiers ont été réalisés par la SARL GIRAUD Bois à Satinges et la Sarl Arbres en tête pour dégagements de lignes aériennes et de sécurisation.
- Coût total des travaux : 5220€.

Dissimulation des réseaux aériens à MIMONT

Le projet de dissimulation esthétique de l'ensemble des réseaux électrique et de télécommunication a de nouveau été déposé au SIEEEN en 2021. Réponse avant fin Décembre. Si le projet est retenu, le chantier ne serait engagé qu'au second semestre 2022.

Lavoirs

Interventions des agents pour remise en valeur des lavoirs de la commune. Le nettoyage et la vidange de certains ont été engagés comme au bourg, à Poulanges, Mougues, Pinay, Usseau, la Pisserotte. Le directeur de l'association « La Camosine » s'est rendu sur place pour découvrir l'ensemble du patrimoine. Un programme de travaux sera établi pour la poursuite de la restauration des sites.





Allée et place des marronniers à Satinges

Afin de résoudre les problèmes de circulation et de sécurité liés au stationnement gênant, et suite à la réunion publique du 13 Octobre dernier, la circulation sera établie dans les prochains jours en sens unique depuis le carrefour avec la RD 267 et le chemin des terres blanches vers la rue de la fontaine à Satinges. La place restera elle, en sens libre. Un arrêté de circulation sera pris prochainement et la signalisation sera posée en régie municipale.



Aménagement place de l'église :

Réfection des allées et voies d'accès et protection des pelouses. Une étude est en cours avec le CAUE et l'Architecte des bâtiments de France.

Toiture de l'église (réparation et étanchéité) :

Deuxième tranche de travaux de mise hors eau : Dossiers de demande de subvention en cours, et engagement d'une nouvelle campagne de souscription avec le concours de la Fondation du patrimoine.

Place de la mairie

Projet en cours d'une aire de jeux et d'un espace ludique sur le stade de la mairie.

Terrain sections Satinges/Maupertuis

Le terrain est situé au carrefour de la route de la fontaine et de la route des craies. Il est prévu des aménagements paysagers avec création d'une allée piétonne, plantation d'arbres, haies, pose de tables de pique-nique et de bancs. De plus, un verger conservatoire sera créé en collaboration avec l'association le GREFFON en 2022. Le projet de financement est en cours d'élaboration.



Aménagements de Sécurité afin de réduire la vitesse

Malgré la mise en place de la limitation de la vitesse sur l'ensemble de la commune, la vitesse de certains automobilistes y est toujours très élevée, c'est pourquoi la commune étudie la mise en place de nouveaux aménagements de sécurité (chicanes, écluses...) pour réduire la vitesse sur plusieurs voies.

Création de nouveaux ateliers municipaux

Étude en cours avec l'attache du CAUE et l'Architecte des bâtiments de France

BILAN FINANCIER 2021

UN BUDGET À L'ÉQUILIBRE



Le budget 2020 a été voté le 14 avril 2021. Le budget a été établi et présenté en équilibre. Ainsi pour l'année 2021, le budget prévisionnel se présentait de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

715 115 €

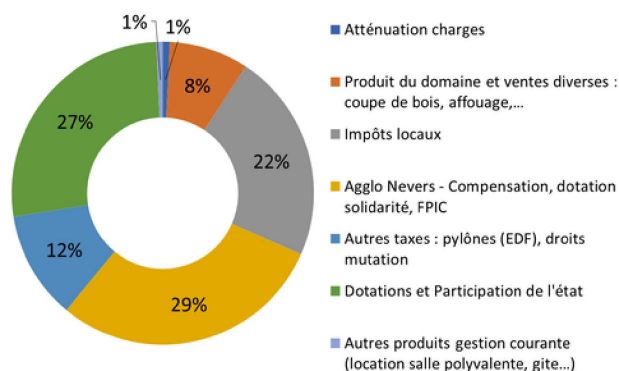
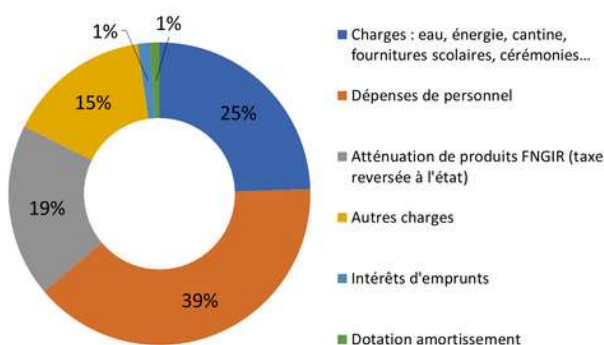
315 466 €

En 2021 les dépenses et recettes ont été réparties de la manière suivante :

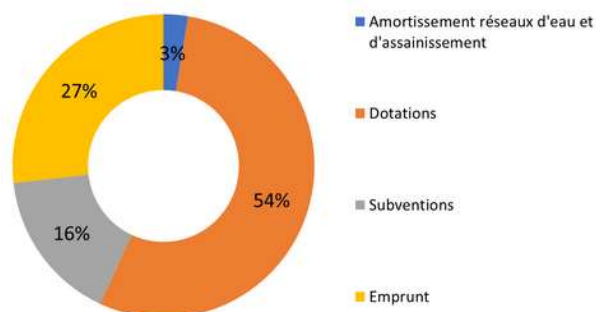
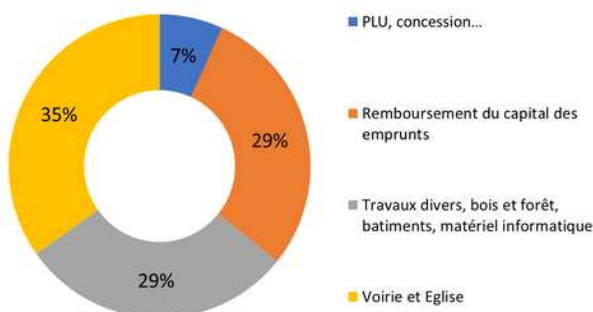
DEPENSES

RECETTES

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



La situation budgétaire de la commune en décembre 2021 pourrait être qualifiée de satisfaisante. Le bilan définitif sera établi en début d'année 2022 par l'établissement du compte administratif.

L'important excédent budgétaire dégagé en fonctionnement a permis le maintien en 2021 des taux des impôts locaux et des tarifs municipaux. Cela nous a permis de poursuivre nos efforts d'investissement pour les travaux routiers, l'école et les bâtiments publics.

Le désendettement engagé depuis 2014 devrait se poursuivre, dégagant de nouvelles ressources pour la section d'investissement, en réduisant la charge de remboursement du capital des emprunts anciens qui vont arriver à échéance en 2022 et 2023.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

UNE PREMIÈRE ÉTAPE...



Par délibération en date du 7 juillet 2019, le Conseil Municipal de Parigny-les-Vaux a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

CALENDRIER :

DIAGNOSTIC	PADD	RÈGLEMENT	ARRÊT PROJET	APPROBATION
JUIN 2021	SEPTEMBRE 2021	FEVRIER 2022	JUIN 2022	SEPTEMBRE 2022

Rappel sur le PLU

Le PLU est un document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur l'intégralité du territoire communal à horizon de 10 à 15 ans.

Il doit permettre l'émergence d'un projet élaboré en concertation avec les citoyens, qui apporte des réponses aux enjeux spécifiques du territoire communal tout en respectant le cadre légal et étant compatible avec les schémas supra-communaux.

Le PADD document clef du PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document qui fixe les orientations qui guideront l'aménagement du territoire. Il est élaboré pour répondre aux besoins et enjeux dégagés par le diagnostic.

Le PADD a une fonction centrale dans la cohérence globale du futur PLU, il doit trouver sa traduction réglementaire sous la forme d'une règle écrite ou graphique ou au sein du zonage. Chaque point du règlement et chaque ligne du zonage doit trouver son origine dans le PADD.

Le PADD de Parigny-Les-Vaux : 4 grand axes

Permettre un développement urbain maîtrisé

Renforcer l'attractivité en s'appuyant sur l'identité rurale préservée

Préserver et soutenir l'activité agricole

Garantir le maintien de la qualité du cadre paysager et environnemental



Le premier axe consiste à permettre le maintien des habitants sur le territoire en adaptant l'offre résidentielle pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages tout en limitant la consommation foncière et donc l'impact environnemental et paysager du développement urbain.

Parigny-les-Vaux est une commune rurale du territoire et a vocation à le rester. L'objectif est donc de maintenir les petites activités existantes et de protéger et améliorer le cadre de vie. Ce cadre de qualité est un atout à mettre en valeur pour renforcer l'attractivité touristique et les activités de loisirs sur la commune.

L'agriculture constitue une filière centrale pour Parigny-les-Vaux en participant à la diversité paysagère et offrant de nombreux emplois non délocalisables. L'objectif est donc de maintenir les surfaces agricoles ainsi que de permettre l'adaptation du bâti à l'évolution des pratiques tout en préservant les bâtiments présentant un intérêt architectural.

Parigny-les-Vaux bénéficie d'un cadre environnemental de qualité. L'objectif est de préserver les écosystèmes et les corridors écologiques qui le composent, ainsi que de valoriser les qualités paysagères du territoire.

Synthèse cartographique du PADD

1. Permettre un développement urbain maîtrisé

- Orienter l'urbanisation dans le Bourg et les principaux hameaux
- Modérer la consommation foncière par une densité renforcée
- Maintenir les coupures urbaines

2. Renforcer l'attractivité en s'appuyant sur l'identité rurale préservée de la commune

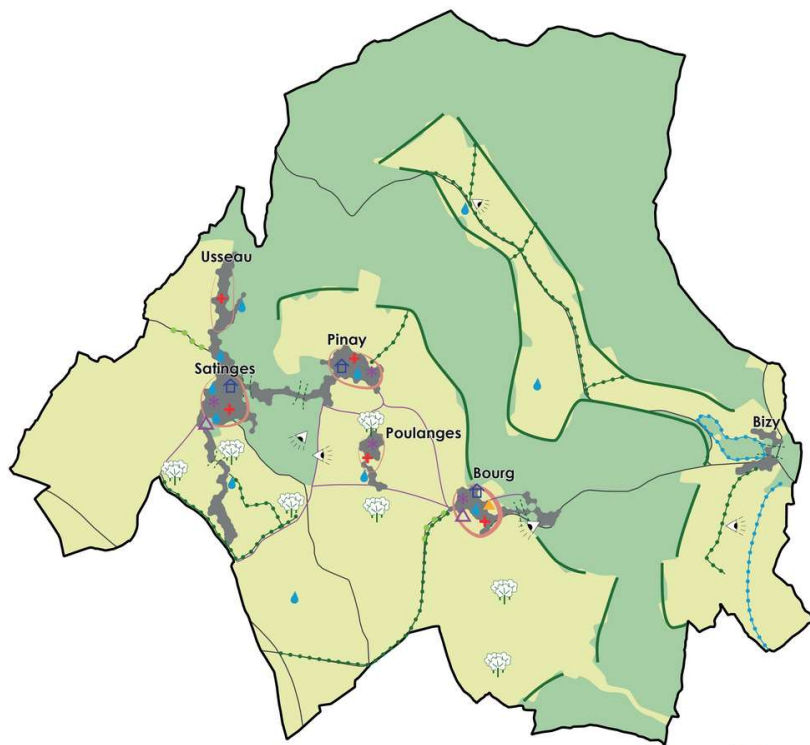
- Maintenir les petites activités
- Favoriser l'identité architecturale
- Caractériser les entrées de village
- Créer des espaces de loisir
- Soutenir les modes doux par l'aménagement des itinéraires

3. Préserver et soutenir la filière agricole

- Préserver les espaces agricoles et leurs fonctions écologiques
- Soutenir le changement de destination du bâti agricole en zone urbaine

4. Garantir le maintien de la qualité du cadre de vie

- Maintenir les principales haies
- Protéger les espaces boisés
- Maintenir les lisières forestières
- Préserver les bosquets
- Préserver les ripisylves
- Préserver les sources d'eau et leurs zones d'infiltration et d'écoulement
- Préserver les vues sur le paysage





Soumis aux aléas et aux variations du protocole sanitaire, les élèves de l'école de Parigny ont continué à bénéficier d'une scolarité en présentiel ou en distanciel. Aucune fermeture de classe liée au COVID n'a été effectuée sauf la classe de CE1 et CE2 lors de la dernière semaine avant les vacances de Noël. Au printemps dernier, l'assouplissement des mesures a permis aux enfants de participer à des activités jusqu'alors proscrites. Natation, sorties scolaires, rencontres USEP ont pu de nouveau avoir lieu avec notamment une participation en juin au P'tit Tour pour les CM.

En fin d'année scolaire, l'école a obtenu une quatrième labellisation Éco-école. Une fresque sur ce thème a été réalisée avec les enfants en partenariat avec un artiste graffeur sous le préau.



La rentrée scolaire 2021 s'est effectuée le plus «normalement» mais toujours dans le respect du protocole sanitaire. Ainsi, 89 écoliers ont tout de même eu le plaisir de se retrouver après les grandes vacances. Il est essentiel de souligner l'implication, l'engagement et la réactivité du personnel de la communauté éducative qui a, tout au long de l'année, œuvré pour assurer la continuité pédagogique et l'encadrement des élèves.

- Classe de TPS, PS : 25 enfants encadrés par Mme Julie Graillot.
- Classe de GS et CP : 22 enfants encadrés par Mme Véronique Maridet.
- Classe CE1 et CE2 : 22 enfants encadrés par Mmes Aurélie Septier (Directrice de l'école) et Amandine Buffet.
- Classe de CM1–CM2 : 20 enfants encadrés par Mme Anne Chandelier.
- Mmes Dominique Dupard et Noémie Deltreil assurent l'encadrement des temps périscolaires ainsi que l'entretien et la désinfection quotidienne des locaux.





Mme Katy Pagnier, ATSEM en poste depuis une dizaine d'année a demandé sa mise en disponibilité. Elle a été remplacée par Mme Jessica Baronnet au retour des vacances de printemps.

Des animateurs de l'ADESS, pris en charge par la commune, proposent des activités sportives en fin de journée sur les temps périscolaires.

Mme Gisèle Marchand, agissant à titre bénévole, a le plaisir de retrouver les enfants les mardis après-midis dans le cadre du dispositif "Lire et Faire Lire".

Du côté des travaux, l'installation d'un nouveau portail et la fermeture de l'accès aux ateliers municipaux ont été réalisés afin de sécuriser davantage les accès. De nouveaux ordinateurs ont été installés afin de renouveler les plus anciens. Le programme d'entretien et de rénovation des locaux, engagé lors du précédent mandat, sera poursuivi avec la réfection de deux classes en 2022.



Concernant le ramassage scolaire, toujours encadré par nos agents communaux, il est possible d'inscrire gratuitement votre enfant à ce service auprès de TANE0 à Nevers

Renseignements : 03.86.71.94.20



CONCOURS DE NOËL 2020

Après le passage de la commission "Fleurissement et embellissement" les 22 et 23 décembre 2020, la remise des prix du concours de Noël a eu lieu le 23 janvier. Les lauréats ont été récompensés dans trois catégories :

Décor de nuit : 1er prix : Gaëlle Davière et Paulo Gomes, 2ème prix : ex æquo, Denis Joly et Cécile Thibaudat, 3ème prix : Nicolas Perkowiche.

Décor de jour : 1er prix : Candy Auger et Kévin Le Glas.

Bien que non inscrite, Claudette Pernes a été récompensée avec le prix "Coup de cœur" du jury. Les lauréats ont reçu un bon d'achat de 30, 40 ou 50 €, à dépenser chez Botanic.

Concours enfants : 1er prix : Ambre Bardeau, 2ème prix : Loelia Fluck, 3ème prix : Cesare Mazière Gubellini. Autres concurrents récompensés : Hélias Clain, Louane Cuillerat, Antoine Robert, Sacha Perrette, Stecy Bouquin, Cornélia Ducloux, Noémie Ranvier, Azaée Le Glas, Alix Le Glas, Inès Lacoume.



Les enfants ont réalisé des dessins sur le thème de Noël. Tous ont reçu une activité manuelle, 1 crayon et une carte Avantages Jeunes (dispositif du conseil départemental).

Les trois premiers ont reçu un cadeau supplémentaire offert par la dirigeante d'Artéis.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT ET DE DESSIN

La remise des prix des concours de fleurissement et de dessin ont eu lieu le 9 octobre.

Concours de fleurissement : 1er prix : Claudette Pernes, 2ème prix : Françoise Héroult, 3ème prix : Pascal Daviray. Autres concurrents récompensés : Gérard Pingon, Michel Campay, Kévin Le Glas, Jacqueline Verrier, Alain Souilla.

Hors concours : Coup de cœur du jury : Albert et Solange Pinaud pour leur maison du bourg toujours bien fleurie.

Les lauréats ont reçu des bons d'achats à utiliser à la pépinière RENVOYE à Sichamps.

Concours de dessins : 1er prix : Loélia Fluck, 2ème prix : Antoine Robert, 3ème prix : Hélias Clain. Autres concurrents récompensés : Lizzie Parodi, Emma Cuillerat, Sacha Perette, Lucie Perkowiche, Louane Cuillerat, Cyrian Cresson.



Les enfants de l'école ont réalisé des productions ayant pour thème « Mon jardin imaginaire ». Tous ont reçu une plante sensitive offerte par les pépinières RENVOYE, ainsi qu'une plante carnivore ou une mini-serre, selon leur classement.



THÉÂTRE : J'ÉCRIS COMME ON SE VENGE - COMPAGNIE LES ARTS OSEURS

Comme chaque année, le festival "Les Z'accrocs d'ma Rue" a été accueilli pour une représentation le 7 juillet dans le cadre des Balades dans l'Agglo. Entouré du public, dans la cour de l'école, la compagnie de Théâtre Les arts Oseurs a présenté le spectacle "J'écris comme on se venge". Le texte de Magyd Cherfi (chanteur et parolier du groupe Zebda) a été source d'inspiration pour les deux artistes qui s'en sont emparés pour nous offrir un spectacle original où le peintre et la comédienne passent tour à tour d'une incarnation de la famille Cherfi, au plus près de ses couleurs et de ses coups de gueules, à de vrais moments de performances mêlant textes et peinture.



THÉÂTRE : ANIMA COMPAGNIE A TOUS VENTS

En partenariat avec La Maison - Nevers Agglomération, le spectacle Anima s'est déroulé le 3 décembre à la salle polyvalente. Dans le cadre de la programmation Jeune Public, la compagnie "A tous vents" a présenté un spectacle de théâtre musical pour les moins de six ans. Les enfants de l'école ont ainsi découvert un voyage visuel et musical à travers une scénographie recherchée et originale. Accompagnés des sons de la flûte traversière chinoise, du chalumeau oriental, de multiples percussions ou encore de la vahila (harpe tubulaire malgache) et ainsi en passant de l'inerte à l'animé, les deux artistes ont fait jaillir de l'intérieur de leurs corps toute la puissance fondatrice de la nature et du vivant.



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

OFFICIEL ET UN PEU MOINS OFFICIEL...



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La municipalité est heureuse de constater que le devoir de mémoire est transmis aux plus jeunes de ses administrés.



LES RANDOS VERTES

La 30ème édition des Randos Vertes a eu lieu le dimanche 5 septembre 2021. Une nouvelle fois, cette manifestation a été un succès. Plusieurs centaines de participants se sont répartis sur les six circuits de VTT et de marche à travers la splendide forêt des Bertranges.

LA VILLE À JOIE

Avec le soutien du Pays Val de Loire Nivernais, la commune a reçu l'équipe dynamique de "La Ville à Joie" au début de l'été pour 3 demi-journées d'animations et d'informations dans le domaine de la santé, des démarches administratives et des services de proximité offerts aux habitants de tous âges de Parigny les Vaux.



Le but de cette manifestation d'intérêt est de revitaliser les centres bourgs et de recréer des liens sociaux souvent perdus dans les territoires ruraux.

Les jeunes et les moins jeunes ont été invités à jouer au ping-pong, au football ou simplement à faire une petite balade en calèche dans les rues du bourg.



Les associations communales et les artisans locaux étaient présents pour présenter leurs diverses activités et productions. La chanteuse et le guitariste du groupe "Gemme and the Driver" ont animé une de ces soirées grâce à leur musique entraînante et leur humour qui ont ravi les participants.

LE SAVIEZ VOUS ?

LA PETITE HISTOIRE DE PARIGNY...



LE LAC BLEU

Ce mystérieux lac dans la forêt des Bertranges est situé près de la ferme de la Maure sur la route de la Vallée. Le site appartient au domaine de la famille de MURARD. La végétation très intense qui l'entoure et la couleur "bleu vif" de l'eau, d'où émerge une tour, confèrent au lieu une personnalité un peu surréaliste.

Le Lac Bleu est un trou d'eau d'environ 1 000 m², une curiosité à visiter. Il est situé le long de la départementale 110, au bord d'une falaise d'une cinquantaine de mètres de haut, une tour de pierre émerge de ce trou d'eau.

On peut y voir quelques ruines des anciens bâtiments d'exploitation d'une ancienne carrière de chaux, qui a été exploitée à partir du Moyen-Âge, pour l'extraction de la castine, élément indispensable pour le fonctionnement des nombreuses forges du territoire. L'exploitation a cessé en 1940. La cheminée qui émerge de ce petit plan d'eau était certainement celle du four de l'exploitation.



DES PARIGNOIS ET PARIGNOISES

QUI FONT VIVRE LA COMMUNE...



Pascal DAVIRAY

Vigneron passionné



Pascal a commencé sa carrière viticole en 1987 à Sancerre puis a continué son périple chez des négociants dans la culture de la vigne. Enfin Pascal s'est installé en 2007 avec une seule vigne de 0.8 hectare, aujourd'hui il exploite plusieurs vignes disséminées sur la commune de Parigny-Les-Vaux en agriculture raisonnée et en zone "côteaux charitois".

A noter que Parigny-Les-Vaux est un très ancien terroir viticole, avant l'épidémie de phylloxera (1894-1896), la vigne couvrait 200 hectares sur la commune.

La vinification est réalisée par Pascal dans sa cave à Poulanges, il produit entre 4000 et 5000 bouteilles par an qu'il vend principalement sur des marchés et à la cave.

Pour Pascal, la vigne et le vin sont avant tout une passion, avant d'être un métier.

Sylvie GAUDRY

Accueil attentionné et attentif

Sylvie est la propriétaire de l'établissement "Au rendez-vous de la jeunesse" situé au centre du bourg. Ce lieu a depuis longtemps été un lieu de rencontre et de convivialité. En effet une pierre sur la façade de l'établissement témoigne de son existence en 1868. Ce lieu fut une auberge ou encore une salle de bal, de mariage, de baptême, de communion et a même fait office de cantine scolaire dans les années 60 et 70.

C'est une affaire familiale et de femmes, l'établissement a été repris par la mère de Sylvie en 1965, Sylvie avait alors 4 ans. Puis Sylvie a continué l'activité à partir de 1979. Au début de sa carrière elle faisait de la restauration et organisait des bals. Aujourd'hui l'activité est orientée vers la vente de boissons et de tabac. Sylvie organise également des concerts et fait dépôt de pain. Elle prépare également des repas simples pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Enfin, elle a inauguré depuis 2021 un gîte rural de 4 couchages.

Après 42 ans de métier, Sylvie est toujours animée par le même désir de rencontrer des gens. Créatrice de convivialité, elle s'attache à répondre aux besoins des personnes poussant la porte de "son lieu de vie".



DES PARIGNOIS ET PARIGNOISES

QUI FONT VIVRE LA COMMUNE...



Stéphanie est orthophoniste depuis 2004, elle a commencé sa carrière en tant que salariée d'associations telles que la Fédération des Œuvres Laïques ou encore l'association "Fil d'Ariane".

Elle s'est d'abord installée à Parigny-Les-Vaux à titre personnel en 2019. Ayant le souhait de continuer sa carrière en profession libérale, elle se met à la recherche d'une commune d'accueil. C'est en apprenant que la commune de Parigny-Les-Vaux était en zone "sous-dotée" en professionnels de santé, qu'elle envisage d'y créer son cabinet. Début 2021, en pleine pandémie, elle se lance et s'installe dans une dépendance de son habitation. En quelques semaines, sa patientèle est complète.

Stéphanie apprécie travailler en milieu rural pour la diversité des rééducations, de plus, elle trouve très enrichissant de recevoir des patients de tout âge, enfants comme adultes.



Stéphanie DIANO

Orthophoniste

Installé depuis 2010 dans le hameau de Pinay, Vincent produit des bières toute l'année à partir de malts d'orges, de blé, de sarrasin,...

Après avoir obtenu un BTS agroalimentaire et génie biologiste, Vincent a travaillé dans des brasseries artisanales et semi-industrielles. Après plusieurs années, Vincent décide de faire revivre des bâtiments agricoles appartenant à sa famille depuis plusieurs générations en y installant sa brasserie artisanale (La Rur'ale).

Il faut environ 1 mois pour fabriquer une bière, Vincent fabrique environ 40000 litres de bière par an. 95% de sa production est vendue dans la Nièvre en circuit court, principalement sur des marchés, pour des bars et des restaurants ou encore dans des magasins de producteurs. La qualité de son travail a été reconnue et récompensée par de nombreux titres au Salon de l'Agriculture de Paris.

Vincent est passionné par son métier mêlant rigueur scientifique, compétences en biochimie et tradition artisanale. En 2022, un nouveau challenge attend Vincent : l'ouverture d'une distillerie pour produire du whisky et du gin.

Vincent ROBICHE

Brasseur expérimenté



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

LES SOLLICITER, C'EST LES FAIRE VIVRE !



COMITÉ DES FÊTES

Malgré une année compliquée, le comité des fêtes de Parigny-Les-Vaux a tout de même organisé des randonnées et des soirées dansantes. Une journée champêtre pour les adhérents a été offerte. Nous remercions vivement, l'ensemble des nombreux participants qui sont tous repartis enchantés.

La soirée du réveillon de la Saint Sylvestre est en cours de préparation.

Pour l'année 2022, nous organiserons à nouveau toutes ces manifestations avec quelques nouveautés espérant vous voir encore plus nombreux.



LES AMIS DU PLATANE

Compte tenu de la situation sanitaire, l'assemblée générale de février n'a pas eu lieu et toutes les manifestations prévues ont été annulées jusqu'au 3 septembre, jour où ont repris les rendez-vous du vendredi dans la salle polyvalente avec la présence d'une quinzaine d'adhérents.

Un repas moules frites a été organisé le dimanche 17 octobre, c'est la seule activité qui a été organisée cette année.

Le chocolat de Noël avec les enfants de l'école initialement prévu le 17 décembre a été annulé car nos activités sont à nouveau stoppées depuis le 3 décembre pour cause de COVID19.



PAROLES AUX ASSOCIATIONS

LES SOLLICITER, C'EST LES FAIRE VIVRE !



AUTOUR DU CLOCHER

Cette année, l'association a organisé son traditionnel Méchoui le 1er août pour une quarantaine de personnes présentes, malgré une météo très défavorable ! Une tombola est venue clôturer cette agréable journée. En septembre, l'exposition des œuvres de nos amis "les peintres du lundi" dans l'église St Jean Baptiste. Le 21 novembre, un repas a été organisé, les desserts ont d'ailleurs été confectionnés par les membres de l'association. Une tombola a suivi ce délicieux repas avec, comme lots principaux, des bons restaurants offerts par le Crédit Agricole.



LE GREFFON

Les conditions météorologiques ont failli compromettre à nouveau la "fête de la pomme" : la végétation ayant cru l'hiver terminé avec le redoux de fin janvier, les gelées qui ont suivi ont détruit les floraisons trop précoces. Les poiriers furent les principales victimes et il fut même étonnant de trouver un ou deux fruits sur quelques arbres. Voici la totalité de notre récolte de poires présentée le 3 octobre pour la Fête de la pomme de Parigny-les-Vaux, bien esseulées parmi une centaine de pommes. Celles-ci, grâce à leur floraison étalée et plus tardive, ont permis de réunir les variétés de vergers moins exposés aux gelées, notamment en ville ! Si les conditions sanitaires n'ont pas favorisé une grande fréquentation, le plaisir de se rencontrer à nouveau était bien réel et l'identification des fruits apportés par les visiteurs a toujours autant de succès.



Depuis plusieurs années, une journée de travail clôture l'année des plus curieux des croqueurs de pommes du Greffon. Elle a pris ses habitudes début novembre à la salle polyvalente. Il s'agit d'appréhender la trentaine de critères retenus pour la description des pommes et des poires afin d'identifier celles qui n'ont pu l'être lors de la demi-douzaine d'expositions d'automne sur notre territoire, puis de rédiger les fiches qui pourront être publiées dans la revue de l'association et mises à la disposition du public. Ces critères sont ceux adoptés par les scientifiques. Certains demeurent néanmoins subjectifs comme l'appréciation des qualités gustatives car, contrairement à la préoccupation de la profession, il n'y a pas que l'aspect qui importe, il faut aussi déguster et noter les fruits : cela, et les discussions qui s'ensuivent, expliquent le succès grandissant de cette journée de pomologie.

**LE CCAS EN DEUX MOTS**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Parigny-Les-Vaux s'investit et apporte son soutien et son aide aux personnes vulnérables ou en difficulté dans la commune. Le CCAS est financé par des subventions communales annuelles et différents dons des administrés.

En cas de besoin vous pouvez contacter le CCAS aux coordonnées suivantes :

- Tél. : 03.86.90.77.90
- Courriel : accueil@mairie-parigny-les-vaux.fr

CCAS**Centre Communal d'Action Sociale****BILAN 2021 :**

Le « thé dansant de Noël » à destination de nos administrés de 69 ans et plus, prévu le dimanche 28 novembre 2021, a malheureusement été annulé.

Cette décision des membres du CCAS a été prise dans le souci de préserver la santé de nos aînés les plus fragiles face à la recrudescence de l'épidémie de Covid 19 et du risque de contamination lors de cet événement.

Toutefois, les mignardises et les chocolats, qui devaient être offerts lors de ce moment festif, ont été distribués aux personnes inscrites résidant sur la commune. Des « coffrets senteurs » ont été offerts aux personnes en EHPAD et des colis alimentaires à celles qui ne peuvent quitter leur domicile.

Les membres du CCAS vous remercient de votre compréhension et espèrent vous retrouver bientôt pour d'autres moments conviviaux dès que la situation sanitaire le permettra.

Malgré tout, nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

NOUVEAUTÉS 2022 : LE CCAS DEVIENT C.C.A.S. !!!

A compter du 1er janvier 2022, pour simplifier les règles budgétaires, le conseil municipal a décidé de dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et de le remplacer par le Comité Consultatif des Affaires Sociales (C.C.A.S.). Ce nouveau comité sera composé d'élus et d'administrés et sera intégré aux commissions municipales. A partir de cette date, les demandes d'aide seront donc à adresser directement à Monsieur Le Maire.



Campagne de stérilisation des chats libres

Septembre 2021 à Mars 2022



En partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis, la commune de Parigny les Vaux a mis en place une action visant à stériliser et identifier les chats errants, mâles ou femelles, sans propriétaire et vivant en groupes. Que les amoureux des chats ne s'inquiètent pas, aucun mal ne leur est fait ! Ils sont capturés à l'aide d'une cage-trappe, sont emmenés le jour même au cabinet vétérinaire de Pougues-Les-Eaux qui procède immédiatement à la stérilisation et à l'identification. L'animal est récupéré le jour même par l'agent communal et libéré à l'endroit de sa capture.

Cette campagne est mise en place pour pallier la négligence de certains propriétaires qui ne font pas stériliser leurs compagnons. Compte-tenu de la vitesse de reproduction de ceux-ci, certains hameaux de Parigny sont envahis de pauvres bêtes affamées et malades du fait de la consanguinité. C'est un moyen d'apporter un certain confort de vie aux animaux et aussi aux habitants qui sont vite débordés par les portées de ces chats vivant en liberté. Les frais de cette campagne 2021 sont partagés de moitié entre la commune et la fondation 30 Millions d'amis. La campagne prendra fin en mars 2022.

N'hésitez pas à signaler en mairie les secteurs où vivent ces chats sans maître pour que l'agent communal puisse intervenir plus efficacement.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, un usager, s'il le désire, pourra transmettre ses demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme...) en ligne à tout moment. Chaque commune sera donc dans l'obligation de recevoir ces demandes par voie électronique. Le dépôt sous forme papier restera toujours autorisé.



+ D'INFOS AU 03 86 90 77 90



Adressage de la commune

L'adresse est un bien public. Elle permet d'être localisée avec précision, surtout en milieu rural, pour bénéficier des premiers secours d'urgence, de l'aide à domicile, et de la livraison de marchandises ou de courriers. Bien que la numérotation des habitations de la commune ait été mise en place depuis quelques années, certains services publics n'en avaient pas encore connaissance et la localisation par GPS n'était pas encore fiable. C'est pourquoi la commune procède à la mise à jour de cet adressage sur l'ensemble des hameaux de Parigny-Les-Vaux. Il est rappelé que seules les adresses attribuées par la commune sont officielles.

Nouveau site de la PARIGNY !!!

N'hésitez pas à aller visiter le nouveau site de la commune

www.mairie-parigny-les-vaux.fr



La Mairie

Ouverture au public le :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi : 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h30
Vendredi : 14h-16h30

Les contacts :

Tél. : 03.86.90.77.90
accueil@mairie-parigny-les-vaux.fr

L'école

Tél. : 03.86.68.81.05

Assainissement

Société VEOLIA

Contact en semaine :
Tél. : 0 969 32 34 58
Urgences(week-end et soir) :
Tél. : 03 86 71 64 48

Eau potable

Régie Nevers
agglomération Service :
24h/24 - 7j/7
tél. 03.86.61.81.67

Associations

Comité des fêtes

Jean-Pierre BURGER
Tél. : 06.72.99.84.36
comitedesfetesplv@gmail.com

Ecole Buissonnière

Cécile BROCHOT
Tél. : 06.18.04.50.21
cecile.brochot@orange.fr

Le Greffon

Jacques MARCHAND
jacques.marchand1@sfr.fr

ARAC

Geneviève BEQUIGNAT
Tél. :03.86.68.88.03

Associations

Autour du clocher

Frédérique ROBICHE
Tél. : 03.86.68.52.91 /
07.89.00.54.63
guillaumat-
freddy58@orange.fr

Les amis du platane

Marcel MERCIER
Tél. :03.86.68.51.47
marcel.mercier5@wanadoo.fr

Société de chasse

Robert LEMOINE
Tél. : 03.86.68.85.99 -
robert.lemoine915@orange.fr

Incivilités : quelques rappels

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, scie,...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h
 - Samedi : 9h-12h et 14h-18h30
 - Dimanche 10h-12h
- Tous les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une contravention de deuxième classe (jusqu'à 150€)
- Le brûlage à l'air libre à domicile est interdit et est passible d'une contravention de troisième classe (jusqu'à 450€)



Listes électorales 2022 : N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés,
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02,
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.



PAR ICI...
« Hé, attends-moi ! »
Aide le chat gris à rejoindre son ami.

			9	4	7			
4		8	1	2	6		5	
		1			4			
	1		6	5	4		2	
	5						3	
9			2					8
6		5				8		4
		9	7		8	2		
3								7

C	D'UNE SEULE COULEUR			ENLEVER SAINT EN ABRÉGÉ
PRONOM INDÉFINI	PLAN POUR S'ORIENTER LE À L'ENVERS			
		CONSONNES DE NAPPE PION SANS LE P		MANCHE À GAGNER AU TENNIS
			C	OBJETS POUR TRACER DES LIGNES
	DÉCORER			
PETITE GRENOUILLE VERTE			T	
PRONOM PERSONNEL				VIDE SANS LE V G
G			LIRE AU PASSÉ (A)	
DANS CE LIEU				
		PERSUA-DÉES		

Mots cachés

Y	I	L	F	G	E	H	O	K	F	T	K	A	S	T	Y	G	M	R	I
A	N	H	V	Z	O	P	G	H	D	H	J	V	A	S	B	L	Q	W	N
P	F	C	I	T	O	Y	E	N	N	E	T	E	I	J	E	R	Z	K	F
L	O	L	I	K	J	O	U	R	N	A	L	P	R	W	A	Q	A	D	O
S	R	A	C	A	C	M	G	B	M	T	H	Y	A	T	M	L	O	L	R
F	M	S	R	T	S	H	F	Z	U	R	O	Q	T	W	E	R	C	I	M
G	A	S	R	E	S	I	R	D	A	E	Q	W	E	E	R	R	I	V	A
V	T	E	H	E	K	T	A	B	L	E	P	E	R	I	E	H	T	R	T
R	I	U	T	L	G	E	N	L	C	W	O	R	C	O	G	L	O	E	I
S	Q	R	H	A	K	L	C	T	G	F	D	H	E	P	E	R	G	I	O
F	U	E	I	N	S	J	A	F	O	N	H	I	S	T	O	I	R	E	N
E	E	R	Y	O	C	T	I	N	A	L	A	Z	J	W	G	Q	J	O	R
U	W	I	T	K	L	Z	S	M	G	A	M	U	S	E	R	Z	S	E	I
I	F	G	J	E	A	U	E	M	N	U	P	C	K	Y	A	S	T	I	E
L	Y	O	B	I	O	L	O	G	I	E	E	I	H	L	P	L	Y	P	W
L	J	L	V	F	L	X	V	C	I	U	A	T	S	A	H	N	L	O	U
E	G	E	O	A	P	O	S	P	O	R	T	M	A	T	I	X	O	J	L
S	D	R	O	R	D	I	N	A	T	E	U	R	U	H	E	S	T	A	M
Z	R	E	N	I	G	M	E	Y	L	P	H	Y	R	E	G	L	E	K	A

- | | | |
|-------------|--------------|--------------|
| ACM | FEUILLE | MATHEMATIQUE |
| ALLEMAND | FRANCAIS | MEDIATHEQUE |
| AMUSER | GÉOGRAPHIE | ORDINATEUR |
| ANGLAIS | HISTOIRE | RIGOLER |
| BEAMER | INFORMATION | PISTE |
| BIOLOGIE | INFORMATIQUE | REGLE |
| CHAISE | JOURNAL | SECRETARIA |
| CITOYENNETÉ | THEATRE | SPORT |
| CLASSEUR | LANGUE | STYLO |
| COULOIR | LATIN | TABLE |
| ÉNIGME | LIVRE | |

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS
SOUHAITE

De Joyeuses fêtes de fin d'année



Rédacteur en chef : Jacques MERCIER

Concepteur : Jean-François BLIN

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.